

**Déclaration préalable de la FSU 91 à  
la F3SCT du jeudi 26 juin 2025**

Madame la Directrice Académique,

Mesdames Messieurs les membres de la F3SCT 91,

L'année scolaire s'achève sur des conditions météorologiques très éprouvantes qui renforcent les inquiétudes que nous formulons à chaque mois de juin et les avis que nous avons déjà soumis au vote dans cette instance, par le passé. Mais rien ne change, les réponses apportées s'apparentent à des déclarations de principe et de bon sens qui ne pourront jamais avoir vocation à protéger l'ensemble des personnels et de la communauté éducative des fortes chaleurs qui pèsent sur le bâti scolaire. Pour preuve, la réponse à l'avis voté à l'unanimité le 12 octobre 2023 qui enfonce quelques portes ouvertes : réunir la CHS, remplir le DUERP, alerter la collectivité. Toutes les pistes réglementaires proposées ont en commun de remettre à plus tard les solutions concrètes à mettre en place et de faire porter la responsabilité de la réflexion sur les équipes de terrain ou les propriétaires des locaux, très éloignés du terrain. Quand notre employeur assumera-t-il la responsabilité qu'il porte de la santé et de la sécurité des personnels ? Il ne suffit plus de rappeler sans cesse que la rénovation des bâtiments scolaires relève de la compétence exclusive de la collectivité territoriale, il n'est plus possible de se retrancher derrière une absence de compétence technique ou budgétaire pour justifier votre inaction en matière de santé et de sécurité. Nous savons maintenant, depuis le récent courrier que Mme l'ISST a adressé à la F3SCT concernant le collège Jean Lurçat de Ris-Orangis, que cette tension structurelle entre État et collectivité entraîne des blocages qui empêchent la mise en œuvre de solutions de protection concrètes. Si nous sommes conscients que ce point n'est pas à l'ordre du jour, nous restons toutefois les représentants de nos collègues qui, depuis deux semaines, nous transmettent leurs préoccupations, leur souffrance, la désorganisation de leur travail avec les élèves et leurs photos de thermomètres dépassant parfois largement les 30°C. Nous restons aussi les représentants de tous les personnels qui ont dû réorganiser, sans consignes précises, la tenue du brevet qui commence aujourd'hui. Nous restons aussi les représentants de celles et ceux qui font passer les oraux du baccalauréat sans pouvoir sortir de leurs salles pendant de nombreuses heures. Nous attendons donc aujourd'hui des réponses sur ce sujet éminemment important. Nous attendons que la question du bâti, dont l'incidence sur les conditions de travail est si forte, devienne une priorité. Aujourd'hui, la FSU – avec la CGT Éducation et avec les organisations de l'Alliance écologique et sociale – lancent une campagne pour la rénovation écologique du bâti scolaire public. Ce jeudi 26 juin, le collectif Alliance Écologique et sociale (AES) se rassemblera devant la DSDEN de l'Essonne à 14h pour appeler à une réelle rénovation du bâti scolaire et faire entendre les témoignages du terrain sur les conditions de travail et d'étude de nombreuses écoles et de nombreux établissements. Ce rassemblement sera l'occasion de lancer une campagne plus vaste sur la nécessité de rénover le bâti scolaire, campagne qui s'appuie sur un questionnaire déjà envoyé aux personnels et sur un rapport qui paraîtra en septembre.

L'actualité récente nous pousse par ailleurs à aborder, d'autres points ne figurant pas à l'ordre du jour mais qui ont légitimement leur place dans notre déclaration et dans l'ouverture de cette instance. Le CSA sur l'assistance éducative vient d'avoir lieu et a été l'occasion de rendre hommage à notre collègue AED, Mélanie Grapinet, assassinée par un élève dans un collège de Haute-Marne.

La FSU souhaite à nouveau revenir, ici et aujourd’hui, sur ce tragique événement en réaffirmant ses propos tenus lors du CSA, le mardi 24 juin. Cet événement met en lumière les risques auxquels sont exposés les personnels AED au quotidien dans les établissements, où ils exercent trop souvent, faute de moyens suffisants, une fonction de « vigiles ». Ce rôle n'est pourtant pas le leur. Proches des élèves, les AED sont primordiaux pour recevoir la parole des jeunes et les accompagner. Par la fonction d'AED, c'est une école bienveillante et émancipatrice qui peut se mettre en place. Pourtant leurs salaires restent parmi les plus bas de l'Éducation nationale. Aucune des solutions envisagées par le ministère ces dernières années n'a permis de traiter sérieusement la question de la précarité de nos collègues AED. Les conditions de travail sont quant à elles inacceptables ! Les vies scolaires sont réduites à peau de chagrin alors que les AED doivent souvent composer avec des centaines d'élèves. Toutes ces considérations figuraient déjà dans les préconisations formulées et votées à l'issue d'une enquête réalisée en avril 2022 par le CHSCTD de l'Essonne. Ces préconisations, que nous rappelons pourtant régulièrement au bon souvenir de l'Administration, semblent avoir été jetées aux oubliettes et ne servent même pas à justifier la nécessité de doter notre département de moyens supplémentaires conséquents en assistance éducative au moment du CSA. C'est bien la question du suivi des préconisations qui se pose ici. Au lendemain de la restitution de la visite de la F3SCT au collège Mozart d'Athis-Mons, la FSU souhaite rappeler avec force et fermeté qu'aucune politique de prévention ne peut se passer de moyens, qu'il est artificiel et déloyal de dissocier avec autant d'insistance les questions F3SCT des questions de CSA, et que toute nouvelle tentative pour déconstruire ce lien sera considérée par notre organisation syndicale comme une énième offense à la qualité du dialogue social que nous voulons préserver. La F3SCT a formulé des préconisations pour le collège Mozart, tout comme le CHSCTD l'avait fait, en avril 2022. La FSU exige que ce travail soit pris en compte et demande que l'avis voté en avril 2022 soit annexé au procès-verbal de cette instance et transmis au Recteur de l'Académie de Versailles dans les meilleurs délais.

S'agissant maintenant de l'ordre du jour de l'instance qui nous réunit ici et aujourd’hui, la FSU déplore le refus de l'Administration, sans aucune motivation écrite, d'y porter certains points essentiels et demandés par les organisations syndicales. Ce nouveau fonctionnement – nous l'avions déjà signalé lors de la F3SCT du 10 avril 2025 – n'est pas de nature à améliorer le dialogue social. Nous doutons que nos collègues AESH comprendront pourquoi la question des jours de fractionnement n'est pas abordée en F3SCT départementale, alors que cette question découle d'une représentation par l'Administration de l'organisation de leur temps de travail. Le Secrétaire Général de l'Académie de Versailles avoue lui-même en CSA qu'il ignore comment s'organisent les activités connexes sur le terrain, mais justifie malgré tout le refus des jours de fractionnement en s'appuyant sur ces mêmes activités connexes. Vous conviendrez que l'argumentaire est fragile et aurait mérité que l'ensemble des représentants en F3SCT puissent rappeler ici quelles sont les conditions de travail de nos collègues dans les écoles et les établissements. De la même manière, le refus de mettre à l'ordre du jour la gestion des écoles et des établissements en crise est, pour la FSU, très inquiétant. Ce refus doit-il être compris comme un signe d'indifférence de l'Administration concernant la multiplication des crises dans notre département ? Le nombre considérable et effarant de fiches SST rédigées dans le 1<sup>er</sup> degré témoigne d'un certain type de crise qui, au regard des temps de traitement et des délais d'intervention, mérite que l'ensemble de la F3SCT se penche sérieusement sur ces questions. Ce refus, vos silences, votre impuissance et votre inertie face à ces situations augmentent les risques psychosociaux et vident le registre SST de tout son sens, alors même qu'il est un outil réglementaire essentiel. Refuser d'inscrire la gestion des écoles et établissements en crise, c'est aussi refuser de traiter la question des conflits interpersonnels ou les conséquences graves des problématiques de pilotage. Ces situations sont pourtant nombreuses, imputables au service au regard de la réglementation et font l'objet de déclarations d'accidents de service que vous refusez de reconnaître comme tels en conseil médical. Le code général de la fonction publique est pourtant clair : un accident de service correspond à « tout accident survenu à un fonctionnaire, quelle qu'en soit la cause, dans le temps et le lieu du service, dans l'exercice ou

à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal. » La FSU dénonce fermement cette politique et souhaite réaffirmer avec force que les risques psychosociaux sont bien produits par des situations de travail et que c'est bien l'employeur qui est responsable des conflits interpersonnels qui ont lieu au travail. Refuser d'inscrire la gestion des écoles et établissements en crise, c'est enfin revenir ouvertement sur votre engagement formulé dans la réponse à l'avis voté lors de la F3SCT du 6 mars 2025. Comment expliquer un tel refus, surtout quand on sait que la même inertie s'observe au niveau académique ?

Cette F3SCT est la dernière d'une année scolaire extrêmement éprouvante, qui offre peu de perspectives aux personnels d'éducation de notre département. Les points à l'ordre du jour montrent combien l'employeur peine à répondre aux alertes, mais surtout à construire des environnements de travail bienveillants. Les risques psychosociaux auxquels sont exposés nos collègues enseignant en UPE2A, le refus sans motif valable d'organiser une enquête au lycée Geoffroy St Hilaire à Étampes, la formation très insuffisante des enseignants contractuels du 1<sup>er</sup> degré, sont des signes fort inquiétants pour notre profession. Cette maltraitance, quand bien même vous refusez que nous parlions ici de moyens, passe d'abord et encore par un manque criant de moyens humains : manque de personnels enseignants, manque de personnels de santé et médico-sociaux, manque de Psy-EN, manque d'AESH, manque d'AED, manque de CPE, manque de personnels remplaçants dans tous les métiers, sans compter la perte d'un médecin des personnels. Ce que vous qualifierez peut-être encore de « liste à la Prévert », fait pourtant le ciment de nos métiers et constitue le tissu éducatif indispensable à l'accueil d'élèves de plus en plus fragiles. C'est grâce à ce tissu que les personnels connaissent aussi la santé et la sécurité au travail. La FSU continuera de porter toutes ces revendications, en en faisant de véritables préconisations.